



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Immédiatement après la prière, M. GERRARD soulève une question de privilège et propose qu'un comité permanent de l'Assemblée étudie cette question et qu'il en fasse rapport à l'Assemblée.

M. le *ministre* MACKINTOSH et M. DERKACH interviennent.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

M^{me} la *ministre* MCGIFFORD propose la première lecture du projet de loi 29 — *Loi sur l'attribution de grades/The Degree Granting Act* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage d'allouer les ressources nécessaires à l'amélioration de la sécurité des conducteurs et des véhicules sur la route n^o 10 et qu'il envisage d'y faire effectuer des travaux d'amélioration. (J. C. Douglas, A. Freemond, B. R. Montagne et autres)

M^{me} STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre et le ministre de la Santé envisagent de mettre à la disposition de CancerCare Manitoba les fonds nécessaires afin qu'elle puisse offrir des soins de santé d'avant-garde aux patients comme le font les autres provinces et qu'ils envisagent d'accélérer le processus qui permet l'approbation de nouveaux médicaments pour le traitement du cancer afin de permettre à davantage de Manitobains d'être traités de la manière la plus efficace possible. (J. Gray, S. McArton, A. Ewasko et autres)

M. HAWRANIK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre du Manitoba à envisager de tenir une enquête publique sur le scandale du Fonds d'investissement Crocus. (C. Rivers, N. Oberoi, N. Oberoi et autres)

M. PENNER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre du Manitoba à envisager de tenir une enquête publique sur le scandale du Fonds d'investissement Crocus. (B. Olynyk, M. Diamond, M. Warkentin et autres)

M. REIMER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre et le ministre de la Santé envisagent de mettre à la disposition de CancerCare Manitoba les fonds nécessaires afin qu'elle puisse offrir des soins de santé d'avant-garde aux patients comme le font les autres provinces et qu'ils envisagent d'accélérer le processus qui permet l'approbation de nouveaux médicaments pour le traitement du cancer afin de permettre à davantage de Manitobains d'être traités de la manière la plus efficace possible. (S. Pratt, D. Cummings, H. Pratt et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'envisager de chercher des explications sur les raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas essayé de résoudre le problème du Fonds Crocus en 2001 et d'exhorter le premier ministre et son gouvernement à coopérer pour que la lumière soit faite sur ces événements. (G. Ziprick, F. Ziprick, M. Baert et autres)

M^{me} la *ministre* MCGIFFORD dépose le rapport annuel des Centres d'apprentissage pour adultes pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 2005.

(Document parlementaire n^o 44)

M. ROBINSON, *ministre de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme*, fait une déclaration au sujet du talent des Manitobains nommés aux Prix Juno de 2006.

M. REIMER, et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} ROWAT, M. MARTINDALE, M^{me} STEFANSON ainsi que MM. SCHELLENBERG et GERRARD font des déclarations de député.

L'Assemblée convient de soustraire l'Association des anciens députés de l'Assemblée législative du Manitoba à l'application des paragraphes 157(1) et (3) du *Règlement* portant sur les exigences en matière de publication d'un avis de projet de loi d'intérêt privé ainsi que la preuve de sa publication.

Conformément au paragraphe 32(5) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée interrompt le débat sur la motion tendant à l'approbation du budget afin que soit examiné le budget des crédits provisoires.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

M. SANTOS, *président du Comité des subsides*, présente le rapport du Comité sur ses travaux effectués du 20 au 22 mars 2006 :

EN COMITÉ

Le Comité adopte les propositions suivantes :

Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de trois milliards deux cent soixante-treize millions cent douze mille neuf cent huit dollars (3 273 112 908 \$), ce qui correspond à quarante et un virgule sept pour cent (41,7 %) de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie A (Dépenses de fonctionnement) du budget des dépenses.

Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de cent quarante-quatre millions huit cent seize mille quatre cent quatre-vingts dollars (144 816 480 \$), ce qui correspond à soixante-quatre pour cent (64 %) de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie B (Investissements en immobilisations) du budget des dépenses.

Il est fait rapport de ces résolutions et le rapport est déposé.

M. le *ministre SELINGER* propose d'accorder à Sa Majesté sur le Trésor pour certaines dépenses de l'administration publique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme de trois milliards deux cent soixante-treize millions cent douze mille neuf cent huit dollars (3 273 112 908 \$), ce qui correspond à quarante et un virgule sept pour cent (41,7 %) de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie A (Dépenses de fonctionnement) du budget des dépenses déposé à l'Assemblée au cours de la présente session, et la somme de cent quarante-quatre millions huit cent seize mille quatre cent quatre-vingts dollars (144 816 480 \$), ce qui correspond à soixante-quatre pour cent (64 %) de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie B (Investissements en immobilisations) de ce budget.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. le *ministre SELINGER* propose la première lecture du projet de loi 26 — *Loi de 2006 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2006* — ainsi que son renvoi immédiat en deuxième lecture.

M. le *ministre SELINGER* propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 26 — *Loi de 2006 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2006*.

L'Assemblée se forme en comité plénier.

Est approuvé, lu une troisième fois et adopté le projet de loi 26 — *Loi de 2006 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2006* — dont a fait rapport le comité plénier.

John HAVARD, *lieutenant-gouverneur de la province du Manitoba*, fait son entrée à l'Assemblée à 16 h 50 et prend place sur le trône.

Le président s'adresse au lieutenant-gouverneur en ces termes :

« Votre Honneur, l'Assemblée législative du Manitoba vous prie de sanctionner le projet de loi indiqué ci-après :

« (N^o 26) — *Loi de 2006 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2006* ».

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction du projet de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, le lieutenant-gouverneur sanctionne le projet de loi en question. »

À 16 h 52, le lieutenant-gouverneur se retire.

La séance est levée à 16 h 54, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes